



## Communiqué de presse

Lundi 16 décembre 2013

---

### Aéroport du grand Ouest : 1 an de concertation

*Le dossier est conforté grâce au travail mené par l'ensemble des partenaires  
La préparation du chantier s'est poursuivie ces 6 derniers mois  
Les réponses aux commissions ont été apportées, mais le dialogue se poursuit*

---

**Christian DE LAVERNÉE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique et Patrick GANDIL, directeur général de l'Aviation civile, ont fait le point ce jour à Nantes sur le dossier de l'aéroport du Grand Ouest, en présentant le bilan d'une année de concertation.**

**Cette conférence de presse intervient un peu plus de 6 mois après qu'au terme de la période du dialogue une feuille de route ait été fixée** par le Premier ministre et le ministre des Transports au préfet coordonnateur pour répondre aux différentes recommandations de la commission du dialogue, de la mission agricole et du collège d'experts. **Depuis cette date, un travail très important a été mené par les services de l'État au niveau local et national et par ses partenaires, notamment les collectivités locales.**

**Six mois de travail auront été nécessaire pour conduire une phase d'analyse contradictoire entre partisans et opposants** sur les quelques zones d'ombre que la commission du dialogue a souhaité voir levées (simulation des courbes de bruit et coût du réaménagement de Nantes-Atlantique dans l'hypothèse d'un maintien de l'aéroport sur place, devenir de Nantes Atlantique après le transfert de l'aéroport).

Ces six mois auront permis de confirmer l'utilité et la pertinence de transférer l'aéroport Nantes Atlantique pour le développement du grand ouest et son attractivité au niveau européen. Il a été également démontré que son maintien sur place imposerait des coûts quasi équivalents à ceux du nouvel aéroport pour des contraintes difficilement supportables pour les riverains, et pénalisant lourdement le développement de l'agglomération nantaise.

Ce temps aura également permis aux collectivités locales et à l'État de travailler ensemble à l'amélioration du dossier, en s'accordant sur des perspectives d'**accompagnement et de développement des territoires autour de l'aéroport** : les grandes orientations ont été retenues par les collectivités locales au cours du conseil Syndical aéroportuaire du 21 juin 2013.

Ce temps a été enfin mis à profit pour **confirmer les garanties de compensation environnementale avant l'ouverture de l'équipement au public. Il aura été consacré à conforter le dispositif de suivi de leur efficacité sur toute la durée de la concession** au travers de l'action du comité scientifique et de l'observatoire environnemental associé. Les arrêtés « loi sur l'eau » et « espèces protégées » comporteront à cet égard toutes les prescriptions nécessaires à ces garanties.

**Les réponses apportées aux recommandations des différentes missions diligentées à l'automne 2012 ne clôturent pas le temps du dialogue** : celui-ci a vocation à se poursuivre pendant la période de réalisation du chantier au travers du comité de suivi des engagements de l'État et des collectivités et du groupe de travail environnemental associé, au sein de la commission consultative environnementale du futur équipement, et au sein la commission consultative économique.

---

*Contact presse :*

**Préfecture de la région Pays de la Loire,  
Préfecture de la Loire-Atlantique**  
Service de la communication interministérielle (SCI)  
02 40 41 20 90 / 20 91  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)